

Pierre de Sales Laterrière, natif d'Albi, passa au Canada en 1766. Après sept années d'aventures, de Laterrière s'unit à M. Pellissier pour exploiter les forges de Saint-Maurice. Un peu plus tard, il fut arrêté par les ordres de Haldimand, qui l'accusait de pratiques traîtresses, et incarcéré à Québec pendant trois ans. En 1786 ou 1787, il se fit recevoir médecin et pratiqua successivement à la Baie-du-Febvre, à Nicolet à Saint-François-du-Lac, aux Trois-Rivières et à Québec où il mourut le 8 juin 1815.

En quelle année fut publiée la première édition des *Mémoires* de M. Laterrière ?

En 1870, M. l'abbé Casgrain publiait sa monographie de la famille Laterrière et voici ce qu'il écrivait :

“Rentré dans ma chambre après la veillée, je feuillette le vieux manuscrit du père de M. de Laterrière, et mes yeux tombent, par hasard, sur l'anecdote suivante.....”

Donc, en 1870, les *Mémoires* de Laterrière n'étaient pas encore publiés. Ce qui nous permet d'affirmer que l'édition publiée à l'*Événement* en 1873 est la première et dernière puisqu'il n'y en a certainement pas eu d'autres après cette année.

Les *Mémoires* de Laterrière n'avaient été publiés qu'à cent exemplaires, ce qui fait qu'ils sont si rares aujourd'hui.

LES SEIGNEURS CANADIENS ONT-ILS EXERCÉ LA HAUTE JUSTICE ? (XX, II, p. 64)— Sous le régime français en Canada bon nombre de seigneuries furent données par le Roi avec haute, moyenne et basse justice, c'est-à-dire le droit d'avoir des tribunaux. On sait que la plupart des seigneurs canadiens n'exercèrent pas ce droit. Ils s'en remettaient d'ordinaire à la justice royale. Mais, dans les quelques seigneuries où les tribunaux furent établis par les seigneurs, a-t-on vu la haute justice, c'est-à-dire la peine de mort, exercée ?

Les Sulpiciens, seigneurs de Montréal, ont certainement exercé la haute justice. Il y eut à Montréal quelques condamnations à la peine capitale.

M. T.-P. Bédard raconte (*Bulletin des Recherches Historiques*, vol. VIII, p. 286) qu'en 1692 un censitaire de la seigneurie de Champlain, nommé Joubert, ayant tué à coups de couteau, un nommé Desmarests, subit son procès aux Trois-Rivières et fut condamné à être pendu.